

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 536

présenté par
M. Brindeau et M. Zumkeller

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour les mêmes motifs que dans l'amendement précédent cet amendement vise à supprimer l'extension des fichiers de santé.